

COMPTE RENDU DU BUREAU SYNDICAL

Mercredi 5 avril 2023

Elus du bureau présents : Christophe DELORD, Sylvie DEZARNAUD, André FERRAND, Philippe GENTY, Thierry KOVACS, Simon PLENET, Luc THOMAS, Diane VIGIER, Charles ZILLIOX

Elus du bureau excusés : Philippe DELAPLACETTE, Frédérick DUBOUCHET, Claudine PERROT-BERTON, Gilles VIAL

Techniciens SCOT présents : Cédric LANSOU, Adeline MENNERON, Yannick SIMON (Rives Nature)

Lieu : Vienne – Syndicat Mixte des Rives du Rhône

Horaires : de 9h00 à 11h00

[ORDRE DU JOUR

Introduction du Bureau

- Validation du compte-rendu du précédent bureau
- Point agenda
- Retour sur la rencontre avec le sous-préfet coordonnateur
- Recours contre une décision de la CDAC – Extension Intermarché à Saint-Vallier
- Restitution des outils et stratégies pour un urbanisme favorable à la santé
- Point Rives Nature : lancement projet des Educateurs à l'Environnement des Rives du Rhône et avancement du Projet Vieilles Forêts
- Présentation du projet de révision de la charte du Parc Naturel Régional du Pilat (Charles Zilliox et Sandrine Gardet) et des premières remarques du SMRR
- Avis sur la Stratégie Agricole et Alimentaire Territoriale d'Entre Bièvre et Rhône
- Présentation de la loi relative à l'accélération de la production des énergies renouvelables

[VALIDATION DU COMPTE-RENDU DU PRECEDENT BUREAU

Le compte-rendu du bureau syndical du 1 mars est validé à l'unanimité.

[POINT AGENDA

Le **prochain bureau syndical** aura lieu **le 3 Mai 2023 à partir de 8h30** en mairie de Serrières.

Il sera suivi par la conférence économique territoriale de 10h à 12h15 dans le même lieu. A noter qu'une visite de l'île de la Platière est prévue à 14h avec Rives Nature. Un restaurant sera réservé sur le temps de midi pour les élus souhaitant participer à la conférence économique et à la visite de l'île de la Platière.

Une rencontre avec le Sous-Préfet de Vienne s'est tenue le 22 mars à 9h00. Philippe Delaplacette et Thierry Kovacs ont participé à cet échange.

Concernant les réunions relatives aux PLU et Cartes communales, plusieurs réunions ont été organisées concernant des projets d'aménagements ainsi que concernant la révision/élaboration de plusieurs PLU(i).

Concernant le volet économique, plusieurs réunions ont été organisées et d'autres sont prévues dans les prochaines semaines concernant les études friches. A noter que les études sur Saint-Barthélemy, Maclas et Saint-Martin-d'Août sont aujourd'hui terminées. Le SMRR continuera d'accompagner les communes de Maclas et Saint-Martin-d'Août dans le cadre des AMI lancées dans le cadre des études friches.

Concernant la mise en œuvre de la trajectoire ZAN, les rencontres avec les élus des EPCI se poursuivent. Le SMRR est allé à la rencontre des élus de Vienne Condrieu Agglomération le 28 mars à 18H et il ira à la rencontre des élus du Val d'Ay le 19 avril à 14h.

Concernant le commerce, 2 CDAC se sont tenues l'une concernant l'agrandissement de l'Intermarché à St Vallier et l'autre concernant l'agrandissement LIDL à St Barthélemy de Beaurepaire.

Concernant le volet EAU, un COPIL sur le PAPI Sanne Dolon a eu lieu.

Concernant le volet Environnement, Yannick Simon a participé à une réunion du Comité Viticulture-Biodiversité organisé par le Syndicat des Vignerons des Côtes du Rhône, à une réunion préparatoire du Plan de Gestion des Roselières sur les communes de Sablon et Serrière avec le CEN Isère et à la réunion annuelle des lauréats d'ABC d'Auvergne Rhône-Alpes pour représenter Saint-Maurice-l'Exil.

Concernant le volet déplacement, une rencontre s'est tenue sur le bassin de mobilité Sud Lyon.

[RENCONTRE AVEC LE SOUS PREFET COORDINATEUR

Plusieurs sujets ont été abordés avec le sous-préfet de Vienne :

- La question du risque inondation (SLGRI) : sur ce sujet, le territoire continue à travailler et à échanger avec les services de l'Etat. A ce stade, il n'y a toutefois pas de validation de la reprise en main de la SLGRI par le territoire ;
- Sur les enjeux globaux de l'eau, ce sujet apparait comme essentiel pour le sous-préfet. Concernant l'organisation d'assises de l'eau en fin 2023, le sous-préfet souhaite que les services de l'Etat s'associent étroitement à son organisation. Concernant la problématique des PPRI et le fait que la côte de référence soit différente entre le Rhône (PPRI révisés récemment) et l'Isère (PPRI anciens), les élus ont rappelé que cela pourrait être problématique dans le cadre de l'élaboration du PLUi de Vienne Condrieu Agglomération. Le sous-préfet n'a toutefois pas apporté de garanties de révision à court terme des PPRI côté Isère.
- La mise en œuvre du ZAN et les moyens financiers alloués (études sur les friches, les modèles économiques, absence de retour de l'ANCT) : sur ce point, le sous-préfet a indiqué qu'il pourrait être possible de mobiliser des fonds DGD pour financer les études sur les friches. De plus, le sous-préfet a validé le fait que le territoire conserve sa BD OccSol jusqu'en 2031 pour le suivi de la trajectoire ZAN.
- Le CPER sur les grandes infrastructures : les élus ont interrogé le sous-préfet sur la position de l'Etat vis-à-vis des grands projets tels que les nouveaux franchissements, la réouverture de la rive droite aux passagers. Concernant le souhait de participation des élus du territoire aux réunions concernant les mobilités de l'A46 Sud ou du nœud de Givors-Ternay, le sous-préfet a indiqué qu'il serait compliqué d'associer l'ensemble des EPCI des Rives du Rhône. Toutefois, il est possible que les EPCI non invitées à ces travaux soient représentés par leurs élus au travers du SMRR qui est bien invité à ces réunions.
- S'agissant de la ZI INSPIRA, le sous-préfet a confirmé le soutien de l'Etat au projet. A noter que le Syndicat Mixte Inspira ne fera pas d'appel à la procédure d'annulation récente. A court/moyen terme, le Syndicat souhaite poursuivre le travail sur la partie Nord de la zone qui permettra d'accueillir de nouvelles entreprises.

[RECURS CONTRE UNE DECISION DE LA CDAC – EXTENSION INTERMARCHÉ A SAINT-VALLIER

La CDAC concernant le projet d'extension de l'Intermarché de Saint-Vallier a donné un avis favorable au projet malgré la non-conformité au PLU et l'incompatibilité avec le Scot. Pour rappel, les élus du SMRR se sont positionnés défavorablement à ce projet. Les élus ont rappelé leur position sur le fait de ne pas autoriser de projets commerciaux allant à l'encontre du Scot. Dans ce cadre, les élus souhaitent que le SMRR saisisse la CNAC sur ce projet.

Il est acté d'informer le maire également Président de l'EPCI de la démarche.

[OUTILS ET STRATEGIES POUR UN URBANISME FAVORABLE A LA SANTE

Dans le cadre du plan de mandat les élus du SMRR ont confirmé leur volonté de traiter de la question de la santé dans l'urbanisme. Pour ce faire, Loan Groleaz dans le cadre d'un stage cours de 2 mois (2 jours/semaine) s'est attachée à définir le concept « urbanisme favorable à la santé », recenser les expérimentations et outils pouvant être déployer. La synthèse de son travail est présenté en séance.

Selon l'Observatoire mondiale de la santé, la santé n'est pas seulement un état où l'individu ne présente aucune maladie. De manière globale c'est un état de bien être qui est complet d'un point de

vue physique, mental et social. La santé n'est donc pas seulement influencée par le système de santé propre à chacun, on constate que seul 5% de l'état de santé est dû au patrimoine génétique mais que l'état de santé des populations est interdépendante avec les facteurs socio-économiques et environnementaux dans lesquels la population évolue. Beaucoup de déterminants relèvent des politiques d'aménagement.

L'urbanisme favorable à la Santé UFS est un concept qui a pour objectif d'encourager des choix d'aménagement et d'urbanisme qui minimisent l'exposition des populations à des facteurs de risques et maximisent l'exposition aux facteurs de protection.

Pour cela, il faut :

1. Travailler sur les connaissances (base de données, carto des impacts) par exemple avec le soutien de l'Observatoire Régional de la Santé. Si une étude de diagnostic devait être réalisée à l'échelle des Rives du Rhône, les élus souhaitent qu'une analyse soit réalisée en amont sur l'utilité pour le territoire de cette démarche et les opportunités que cela pourrait ouvrir avant toute validation de cette étude.
2. Favoriser le partage de l'information : Interconnaissances et adaptation de la gouvernance des projets.
3. Lancer des démarches, outils à mettre en œuvre. Par exemple en identifiant les grands enjeux à traiter dans les projets d'aménagement pour prendre en compte la question de l'urbanisme favorable à la santé.

L'enrichissement de nos connaissances se poursuit et fera l'objet d'une fiche synthèse. Les possibles suites de la démarche seront présentées aux élus lors d'un prochain bureau.

RIVES NATURE : LANCEMENT PROJET DES EDUCATEURS A L'ENVIRONNEMENT DES RIVES DU RHONE ET AVANCEMENT DU PROJET VIEILLES FORETS

Yannick SIMON a organisé les réunions de 2 groupes de travail pour avancer sur la question des inventaires de Vieilles Forêts, Forêts Matures et Forêts Anciennes du SCoT, ainsi que sur le projet de création d'un Réseau des Educateurs à l'Environnement des Rives du Rhône.

Concernant les vieilles forêts, le groupe de travail (composé d'associations naturalistes du territoires membres de Rives Nature) réuni le 20/03, a validé une première mouture d'un protocole d'inventaire basé sur le protocole du Conservatoire Botanique National Massif Centrale faisant autorité dans le domaine. Les prochaines actions de ce projet consisteront à récupérer les données pré-existantes, identifier des zones prioritaires de prospection (vis-à-vis de l'actualisation de l'OccSol du SCoT de 2023, ainsi que les enjeux écologiques / de pressions foncières qui pourront être mis en évidence) et enfin déterminer le déroulé des prospections terrains (nombre d'acteurs, prospections pluriannuelles et répartition géographique des inventaires).

Ce projet, validé par les élus du SMRR, est intégré dans le Programme de travail 2023 du SMRR présenté lors du Conseil Syndical du 22/03.

Concernant le Réseau des Educateurs à l'Environnement des Rives du Rhône, un groupe de travail composé des associations environnementales réalisant de l'éducation à l'environnement et au développement durable (EEDD) sur le territoire s'est réuni le 29/03.

3 objectifs pour ce projet ont été validés par le groupe de travail : créer un réseau utile pour les structures proposant et en demande d'EEDD (listing des attentes et liens avec d'autres réseaux), avoir une meilleure couverture de l'EEDD sur les Rives du Rhône (mise en place d'un tableau de bord de la politique d'EEDD sur les Rives du Rhône), Porter des projets à l'échelle du territoire du SCoT.

Les principaux retours de ce groupe de travail sont les suivants :

- L'EEDD a pris une grande importance suite au covid, mais l'impact de l'inflation est non-négligeable
- Il y a une volonté de création d'un centre de ressources (partage d'outils, cartographie, catalogues d'animation, annuaire, coformation) et de temps de discussion entre structures
- Il y a une volonté de création d'un tableau de bord de la politique d'EEDD sur le territoire au cas par cas (thématiques couvertes, zones non-couvertes, nombre d'ETP, typologie public)
- Il y a un besoin de territorialiser les sources de financements :
 - o En favorisant le lien entre collègues « financeurs » et collègues « demandeurs » de Rives Nature

Une possibilité de financement par le SMRR d'un programme d'animation possiblement en lien avec les inventaires naturalistes réalisés sur le SCoT est envisageable, mais une liste des acteurs souhaitant être impliqués est nécessaire et sera présentée lors du prochain bureau syndical.

AVIS SUR LA STRATEGIE AGRICOLE ET ALIMENTAIRE TERRITORIALE D'ENTRE BIEVRE ET RHONE

Bien que le Scot ne soit opposable pour la réalisation de ce document, la communauté de communes a souhaité nous le transmettre pour information. La stratégie agricole et alimentaire territoriale d'EBER qui porte l'ambition de diversifier l'agriculture et protéger les agriculteurs est présentée aux membres du Bureau.

Elle repose sur 5 enjeux traduits en 39 actions.

Enjeu 1 : Appui au renouvellement et à la préservation des moyens de production

Enjeu 2 : Renforcement de l'ancrage territorial d'une activité agricole rémunératrice

Enjeu 3 : Accompagnement à la transition des pratiques alimentaires, agricoles et à l'innovation

Enjeu 4 : Accessibilité à une alimentation locale et de qualité pour tous

Enjeu 5 : Renforcement des liens entre habitants et monde agricole

Elle s'inscrit dans les grands objectifs de préservation des espaces agricoles stratégiques portés dans le SCOT, à travers notamment la préservation du foncier. Elle porte des actions d'expérimentation pour le développement et l'encouragement à l'adaptation climatique et enfin renforce la production des ENR.

PRESENTATION DE LA LOI RELATIVE A L'ACCELERATION DE LA PRODUCTION DES ENERGIES RENOUVELABLES

En 2020, la France était le seul pays à ne pas avoir atteint le chiffre fixé par l'Union européenne de 23% de part de renouvelables. L'objectif visé d'ici 2050 par le chef de l'État dans son discours de Belfort sur la politique énergétique est de multiplier par dix la production d'énergie solaire pour dépasser les 100 gigawatts (GW), de déployer 50 parcs éoliens en mer pour atteindre 40 GW et de doubler la production d'éoliennes terrestres pour arriver à 40 GW (conformément à la Stratégie Nationale Bas Carbone).

1- planification territoriale des énergies renouvelables

Création des zones d'accélération des ENR à l'échelle des communes en lien avec EPCI après concertation (les communes ont un droit de veto) à partir des données Etat et des gestionnaires des réseaux. Proposition finale qui devra être validée par le comité régional de l'énergie. Elles sont définies pour chaque sources et types d'installation. (11 mois après la promulgation de la loi)

2- Accélération

Référents préfectoraux seront en appui et soutien des territoires et projets.

Accélération des temps d'instruction des projets (dans les zones d'accélération) et simplification des procédures environnementales. Une présomption de reconnaissance de la raison impérative d'intérêt public majeur

3- Mobilisation du foncier

La loi facilite l'installation de panneaux solaires sur des terrains déjà artificialisés ou ne présentant pas d'enjeu environnemental majeur. Les ouvrages solaires au sol sont interdits sur les terres cultivables. Ils seront uniquement permis sur des terres réputées incultes ou non exploitées depuis un certain temps.

Les immeubles sont aussi concernés. Sur les bâtiments non résidentiels neufs ou lourdement rénovés (entrepôts, hôpitaux, écoles...), la couverture minimum des toitures solaires augmentera progressivement de 30% en 2023 à 50% en 2027. Nouveau parking de plus 1500m² (obligation dès 2023), Parking existant 2026 (si > 10 000m²) ou 2028.

L'agrivoltaïsme est défini et son déploiement encadré. Les installations agrivoltaïques devront permettre de créer, maintenir ou développer une production agricole, qui devra rester l'activité principale, et devront être réversibles.

Les PV au sol pourront être autorisés si les terres ne sont cultivées ou non exploitées depuis un « certain temps » (décret à venir).

Eoliennes terrestres, justifier de la non "les effets de saturation visuelle" dans le paysage.

Les grandes entreprises publiques et les sociétés de plus de 250 salariés, devront mettre en place, d'ici février 2025, un plan de valorisation de leur foncier, pour accélérer le déploiement des énergies renouvelables.

4- Partage de la valeur

La loi contient deux autres évolutions : faciliter la signature de contrats d'achat direct d'électricité ou de gaz renouvelables entre des producteurs et des consommateurs et simplifier le recours à l'auto-consommation pour des collectivités.

Définition d'un système de redistribution de la valeur générée par les ENR. Les porteurs de projets devront contribuer financièrement à des projets locaux de transition énergétique, sauvegarde de la biodiversité, adaptation au changement climatique, lutte contre la précarité énergétique

5- Divers

La prise en compte de l'impact des EnR sur le paysage dans les SCoT.

Les élus sont désireux de suivre la mise en œuvre de cette loi et les différents décrets d'application à venir.

[POINT SUR LA REVISION DE LA CHARTE DU PARC NATUREL REGIONAL DU PILAT

Le Parc du Pilat travaille actuellement sur la mise à jour de la charte du Parc. Dans ce cadre, les services du Parc esquissent des pistes de propositions pour les élus, notamment concernant les questions d'urbanisme qui auront un impact sur le Scot. Pour rappel, les chartes de Parc sont opposables au Scot. L'analyse technique de la version intermédiaire de la charte du Parc transmise pour avis au SMRR sera transmise aux élus pour le bureau de juin.

Le Vice-Président Thierry Kovacs conclut la réunion du Bureau à 11h30.